



MÉMOIRE DE REPSOL PÉTROLE ET GAZ CANADA

CONSULTATIONS SUR LES ORIENTATIONS DU MERN EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

MARS 2016

Table des matières

	PAGE
Sigles, acronymes et abréviations	ii
Remarques liminaires	1
Introduction	2
<i>BAPE sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec</i>	2
<i>ÉES sur le gaz de schiste</i>	2
<i>BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent</i>	4
<i>Acquisition de la totalité de Talisman par Repsol</i>	5
Commentaires généraux	6
Orientation n° 1 – Mieux faire connaître les rôles et responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire	7
Orientation n° 2 – Rendre plus transparent et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser	8
Orientation n° 3 – Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet	9
Orientation n° 4 – Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil	10
<i>Stratégie d'engagement économique local</i>	11
<i>Programme d'investissement communautaire</i>	12
<i>Partage équitable des revenus</i>	13
Orientation n° 5 – Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale	14
Acceptabilité sociale – l'expérience de Talisman au Québec	15
<i>Information et consultation des parties prenantes</i>	16
<i>Atténuation des impacts sociaux</i>	20
<i>Atténuation des impacts environnementaux</i>	21
Conclusion	23

Sigles, acronymes et abréviations

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BCOGC	British Columbia Oil and Gas Commission
CA	certificat d'autorisation
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
ÉES	évaluation environnementale stratégique
HZ	horizontal
km	kilomètre
km ²	kilomètre carré
km/h	kilomètre heure
M	million
M\$	million de dollars
MDDEFP	ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
mg/L	milligramme par litre
MRC	municipalité régionale de comté
PATP	Plans d'affectation du territoire public
REPSOL	Repsol Pétrole et Gaz Canada / Repsol Oil & Gas Canada Inc.
TALISMAN	Société d'énergie Talisman inc. / Talisman Energy Inc.

Remarques liminaires

Par ce mémoire, Repsol Pétrole et Gaz Canada donne suite à l'invitation que la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles lui a lancée afin de recevoir ses observations et commentaires sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en matière d'acceptabilité sociale des projets énergétiques au Québec.

Avec l'acquisition de la totalité de la Société d'énergie Talisman inc. (Talisman Energy Inc.) au début du mois de mai 2015, Repsol, dont le siège social est situé à Madrid en Espagne, est devenue l'une des plus importantes compagnies intégrées dans le domaine des hydrocarbures à l'échelle mondiale, avec une capacité de production excédant les 660 000 barils d'équivalent pétrole par jour et une capacité de raffinage quotidienne d'environ 1 M de barils de pétrole. Avec un effectif de 27 000 employés hautement qualifiés, Repsol mène ses activités dans plus de 40 pays, incluant le Canada.

Comptant plus de huit décennies d'expérience dans l'industrie, Repsol figure parmi les organisations mondiales de premier plan qui prônent le développement durable et le développement responsable des hydrocarbures. Nommée meilleure compagnie énergétique mondiale en 2015, Repsol mène ses activités dans le respect des plus hauts standards de qualité et de sécurité et de manière socialement et écologiquement responsable.

Au début de l'année 2016, Repsol a changé la dénomination sociale de la Société d'énergie Talisman inc. pour Repsol Oil & Gas Canada Inc. / Repsol Pétrole et Gaz Canada (Repsol). Ce changement de nom n'a pas eu pour effet de créer une nouvelle entité juridique, ni de modifier les droits et obligations résultants d'ententes, de licences ou de permis existants.

Actuellement, Repsol détient des participations dans près de 450 000 hectares de terrains situés dans l'Ouest canadien de même que des participations dans 21 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains couvrant plus de 380 000 hectares au Québec. Repsol représente un acteur clé du secteur de l'énergie au Canada.

Le présent mémoire est donc fondé sur une vaste et solide expertise de l'industrie des hydrocarbures à l'échelle mondiale de même que sur une connaissance approfondie des enjeux liés l'exploration gazière au Québec.

Introduction

Convaincue que le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent recèle un potentiel intéressant en gaz naturel, la Société d'énergie Talisman inc. (Talisman) s'est portée acquéreur, entre 2005 et 2008, de participations dans 21 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains (permis de recherche) couvrant plus de 380 000 hectares entre les villes de Lévis et Sorel. Elle a également ouvert un bureau régional dans la Ville de Québec.

De 2006 à 2010, Talisman s'est employée à tenter de confirmer ce potentiel en forant onze (11) puits gaziers et en complétant neuf (9) de ceux-ci dans les régions de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et de la Montérégie-Est. Ces travaux exploratoires visaient également à évaluer la rentabilité commerciale de l'exploitation de cette ressource.

BAPE sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec

En 2010, Talisman a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Dans son mémoire, Talisman réclamait notamment du gouvernement du Québec :

- un encadrement législatif et réglementaire strict des activités d'exploration et d'exploitation de l'industrie du gaz de schiste en sol québécois, fondé sur la science et les meilleures pratiques éprouvées de l'industrie;
- une surveillance étroite et sévère des règles en découlant.

2

ÉES sur le gaz de schiste

Suite à ces audiences, Talisman a suivi avec intérêt la progression de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste et a analysé attentivement les résultats des quelques 70 études qui ont été réalisées dans le cadre de celle-ci. Nous désirons d'ailleurs profiter de cette consultation pour en rappeler quelques-uns :

- Étude E3-10

Les auteurs de cette importante étude, portant sur les risques de migration de méthane et de contaminants le long de failles naturelles, concluent que « **la fracturation hydraulique du shale d'Utica ne pourrait pas causer une migration significative de fluides et de méthane le long d'une faille ou de fractures naturelles vers les aquifères de surface dans un horizon de 1 000 ans** ».

** En complément d'information à l'étude E3-10, la Commission géologique du Canada a récemment réalisé une importante étude terrain dont l'objectif était d'évaluer la présence de chemins préférentiels qui pourraient être créés ou accentués par la fracturation du shale d'Utica afin d'évaluer la vulnérabilité des aquifères de surface. Les résultats préliminaires de cette étude, réalisée à Saint-Édouard-de-Lotbinière, démontrent que :

1. la zone intermédiaire (shale de Lorraine) semble représenter une barrière efficace à la propagation des fractures induites dans le shale d'Utica sous-jacent. **Elle représente donc une protection efficace pour les aquifères de surface;**
2. **la densité des fractures ouvertes est très faible et donc, le risque de connexion avec la surface l'est tout autant;**
3. les données hydrogéologiques et géochimiques ne fournissent pas d'évidence que du gaz ait migré depuis le shale d'Utica (zone d'intérêt des promoteurs) vers les aquifères de surface, **renforçant ainsi la thèse qu'il n'existe pas d'interconnexions entre le shale d'Utica et les aquifères de surface dans la région de Lotbinière.**

– Étude E3-2a

Cette étude apporte des précisions quant aux émanations de gaz (fuites) observées sur 18 des 31 puits de gaz de schiste forés au Québec. Les auteurs de cette étude concluent que « **les débits actuellement mesurés sur les puits de gaz de schiste sont presque nuls** ».

L'étude précise également que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a effectué 306 inspections sur les sites de puits gaziers québécois. Les inspecteurs de ce ministère n'ont « [...] **pas constaté de fuites de fluide de fracturation ou de boues de forage, ni de déversement de ces matières lors de leur manipulation ou transport** ».

– Étude E3-9

Cette étude traite d'un phénomène qui touche la majorité des puits d'eau dans les basses-terres du St-Laurent, soit la présence naturelle de méthane. L'évaluation, qui a été réalisée dans un secteur d'une superficie de 14 000 km² situé au cœur de la zone d'intérêt pour le gaz de schiste, confirme que 117 des 130 puits d'eau étudiés (90 % des puits d'eau testés) contenaient du méthane. Les concentrations de méthane variaient de 0 à 45,9 mg/L, avec une moyenne de 3,8 mg/L.

Il importe de souligner que **les chercheurs n'ont observé aucune relation entre la présence, la nature ou la concentration du gaz dans l'eau et les puits d'exploration de gaz de schiste.**

– Étude E3-6

Des chercheurs ont évalué les contaminants présents naturellement dans le shale d'Utica qui seraient susceptibles de se retrouver dans les eaux de reflux après la fracturation hydraulique. Selon eux, « **le potentiel de relargage de plusieurs composés ou éléments semble limité, et il est peu probable que ceux-ci occasionnent des problèmes dans l'environnement** ».

Par ailleurs, l'étude démontre que le niveau de radioactivité des eaux de reflux est inférieur à celui de l'eau de pluie et nettement inférieur à celui de l'eau minérale qui est vendue en épicerie.

– Étude S2-7

Les auteurs de cette étude sur les impacts sociaux concluent que, « **bien que les activités associées au développement d'une industrie du gaz de schiste génèrent des nuisances, il existe des solutions pour atténuer celles-ci** ».

Il nous apparaît également pertinent de rappeler certains constats importants présentés dans le rapport synthèse de l'ÉES sur le gaz de schiste :

- Les composés les plus fréquemment utilisés dans la fracturation hydraulique au Québec se sont révélés pour la plupart relativement peu toxiques, non bioaccumulables et fortement dégradables;
- La quantité d'eau de surface disponible pour procéder à de la fracturation hydraulique est suffisante pour répondre aux besoins de l'industrie du gaz de schiste, sans que les prélèvements aient des impacts négatifs sur les écosystèmes ou les autres utilisateurs de sources d'eau potable (agriculture, transformation alimentaire), même dans le cas d'un développement à grande échelle;
- La région des basses terres du Saint-Laurent est située dans une province géologique stable et non propice aux tremblements de terre. Les opérations de fracturation hydraulique réalisées au Québec ne semblent pas avoir provoqué de tremblement de terre.

BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Au mois de juin 2014, Talisman déposait un mémoire détaillé dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Sur la base d'expériences concrètes vécues sur le terrain, ce mémoire abordait principalement la conciliation du développement de la filière du gaz schiste avec l'agriculture et la coexistence de celle-ci avec les communautés d'accueil. En plus de faire état de pratiques exemplaires

d'aménagement et de remise en état de sites, il traitait de l'amélioration continue des procédés de Talisman ainsi que des résultats de sa gestion, sur le plan local, des enjeux inhérents à cette coexistence.

Talisman concluait dans son mémoire :

- qu'il est possible d'assurer le développement d'une industrie gazière québécoise dans le respect des principes du développement durable, en le conciliant avec des activités aussi sensibles que l'agriculture et en assurant sa coexistence avec les communautés locales appelées à jouer un rôle-clé dans sa concrétisation;
- que l'exploitation du gaz naturel de shale peut jouer un rôle inestimable dans le développement économique du Québec et de ses régions, leur fournir l'occasion de développer une nouvelle expertise de pointe et leur donner la possibilité de se positionner comme un fournisseur majeur de cette énergie;
- qu'il est essentiel que cette ressource stratégique soit exploitée de manière responsable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement, et surtout, qu'elle profite aux communautés concernées. Pour ce faire, il faut des pratiques exemplaires et un cadre réglementaire rigoureux, réaliste, efficient et transparent, assortis de mécanismes de surveillance et de suivi stricts, ainsi que d'un partage équitable des revenus.

Acquisition de la totalité de Talisman par Repsol

Au début du mois de mai 2015, Repsol s'est portée acquéreur de la totalité de Talisman. Dans la foulée de cette importante transaction, la dénomination sociale de Talisman a été modifiée pour Repsol Oil & Gas Canada Inc. / Repsol Pétrole et Gaz Canada (Repsol).

Repsol opère maintenant les onze (11) puits gaziers que Talisman a forés, entre 2006 et 2010, dans les régions de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et de la Montérégie-Est. Repsol possède un bureau dans la Ville de Québec.

Comme Talisman l'a fait dans le passé dans le cadre de diverses consultations publiques, Repsol souhaite contribuer de façon constructive aux consultations de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale des projets énergétiques.

Nous sommes d'avis que l'acceptabilité sociale s'impose de nos jours comme un élément incontournable de tout projet de mise en valeur des ressources énergétiques au Québec de même qu'ailleurs dans le monde. À nos yeux, l'acceptabilité sociale d'un projet repose en grande partie sur la capacité d'un promoteur d'établir un vrai dialogue avec les parties directement concernées, notamment les citoyens de la communauté d'accueil et les élus locaux. Elle repose également sur le sens de l'écoute du promoteur et sur sa capacité à

adapter son projet en fonction des préoccupations des parties consultées. L'échange d'information en toute transparence, la maximisation des bénéfices locaux et l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux constituent également des éléments incontournables à l'acceptabilité sociale d'un projet.

Dans les lignes qui suivent, nous présenterons nos commentaires sur le Livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*. Nous exposerons également la démarche que nous avons préconisée dès notre arrivée au Québec, en 2006, pour favoriser l'acceptabilité sociale de nos projets d'exploration gazière dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Commentaires généraux

Tout d'abord, nous tenons à féliciter le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour la publication de son Livre vert portant sur l'acceptabilité sociale des projets liés à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales au Québec.

En publiant son Livre vert, le MERN démontre l'importance de concilier la prospérité économique du Québec et le respect des milieux de vie. Il exprime également sa volonté de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement dans les communautés d'accueil.

Le Livre vert précise, avec justesse, que l'acceptabilité sociale d'un projet ne signifie pas l'unanimité, ni l'atteinte d'une proportion prédéterminée d'appui au sein des communautés d'accueil. Elle renvoie davantage à la mise en place d'un processus de diffusion de l'information et de consultation en amont des projets de développement, afin que ceux-ci répondent mieux aux attentes et préoccupations des communautés locales. Il est également mentionné qu'un tel processus peut se traduire par le refus d'une communauté d'accepter un projet.

À cet égard, nous sommes d'avis qu'ultimement, seul le MERN devrait être responsable de déterminer, en tant qu'arbitre, si le promoteur a fait tous les efforts nécessaires afin de favoriser l'acceptabilité sociale de son projet dans la communauté d'accueil.

Nous croyons que l'analyse de l'acceptabilité sociale d'un projet par le MERN devrait notamment inclure :

- le degré de prise en compte, par le promoteur, des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale (préalablement déterminés par le MERN) dans le cadre de l'élaboration et la planification de son projet;
- l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux de même que la qualité des mesures de maximisation des bénéfices locaux proposées par le promoteur;

- la justesse de la réponse du promoteur face aux préoccupations soulevées par la population dans le cadre du processus de consultation (i.e. mesures de bonification d'un projet);
- l'intensité des efforts déployés par le promoteur afin d'établir un dialogue de qualité avec les parties prenantes;

Au terme du processus de consultation, nous croyons qu'il appartient au MERN de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet en prenant en considération non seulement l'acceptabilité que le projet suscite dans la communauté concernée, mais également la qualité de la démarche entreprise par le promoteur afin de favoriser l'acceptabilité sociale de son projet au sein de la communauté d'accueil.

Orientation n° 1 – Mieux faire connaître les rôles et responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire

Il est mentionné dans le Livre vert que les responsabilités du MERN sont généralement méconnues du grand public. Notre expérience terrain démontre que cette méconnaissance est davantage marquée lorsqu'il est question des hydrocarbures. Les nombreux citoyens, élus locaux et organisations que nous avons rencontrés au fil des années sont bien au fait de la vocation économique du MERN, mais peu d'entre eux ont une compréhension réelle des importantes responsabilités de ce ministère en matière d'encadrement et de suivi, d'accompagnement et de diffusion de l'information.

7

Au fil des années, nous avons fréquemment dû expliquer aux citoyens le cadre législatif et réglementaire régissant nos activités de même que le contrôle ministériel de celles-ci. Nous devons par exemple fournir le nom des personnes-ressources au sein du MERN pouvant répondre à leurs questions. De plus, dans les diverses séances d'informations et de consultations que nous avons tenues dans les communautés d'accueil, nous devons souvent nous substituer au rôle du MERN, puisque plusieurs des questions posées par les citoyens concernaient les champs de compétences du ministère, notamment pour ce qui est de l'encadrement des projets.

Nous soutenons donc pleinement l'intention du MERN d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication visant à faire connaître ses différents rôles et responsabilités, son cadre légal et réglementaire, ses orientations, ses processus d'analyse et ses mécanismes de consultation.

Nous croyons également que le MERN devrait accroître l'accompagnement des municipalités et des MRC, notamment lorsqu'il est question de projets liés aux hydrocarbures. Plus spécifiquement, il devrait établir des ponts avec celles-ci et faciliter la diffusion de l'information et de l'expertise qu'il détient.

Par ailleurs, la manière dont le public perçoit la capacité de l'État d'encadrer efficacement un projet influence grandement le degré d'acceptabilité sociale de celui-ci. Dans le cas des hydrocarbures, cette perception est plutôt négative et plusieurs citoyens croient que le régime réglementaire actuel est désuet et inadapté pour régir de manière sécuritaire les travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures avec les technologies modernes. Selon nous, le renouvellement du cadre législatif et réglementaire proposé dans le plan d'action gouvernemental sur le développement des hydrocarbures au Québec s'avère un des ingrédients essentiels à l'acceptation de nos travaux dans les communautés d'accueil.

À cet égard, nous sommes d'avis que l'adoption d'une loi moderne, prévisible et dédiée aux hydrocarbures, intégrant les meilleures pratiques de l'industrie, favorisera une meilleure acceptabilité de cette filière énergétique au Québec. Cette loi, maintes fois réclamée par l'industrie et plusieurs parties prenantes, devrait être assortie de mécanismes de surveillance et de suivi stricts, ainsi que d'un partage équitable des revenus, notamment avec les communautés d'accueil. Sans ce nouveau cadre législatif et réglementaire, il sera difficile pour l'industrie pétrolière et gazière de faire accepter ses projets dans les communautés concernées.

Orientation n° 2 – Rendre plus transparent et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser

8

Dans les dernières années, le gouvernement s'est doté de Plans d'affectation du territoire public (PATP) afin de mettre en œuvre ses orientations en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Les PATP ont pour objectif de guider les interventions des divers acteurs. En fournissant les bases nécessaires à une gestion intégrée des terres et des ressources, ils contribuent à une mise en valeur harmonieuse et durable du territoire public, tout en minimisant les conflits d'usages.

À ce jour, des PATP ont été élaborés pour plusieurs régions, incluant les régions d'intérêts pour l'industrie pétrolière et gazière, c'est-à-dire celles du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie. Bien qu'il soit spécifié dans le Livre vert que le processus actuel d'élaboration des PATP implique essentiellement les parties prenantes, il importe de souligner ici qu'aucune compagnie pétrolière et gazière n'a été consultée dans le cadre de l'élaboration des PATP susmentionnés. L'industrie des hydrocarbures n'est donc pas actuellement représentée.

Nous saluons donc l'intention du MERN d'assurer une meilleure représentativité des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration des PATP. Les acteurs du secteur pétrolier et gazier devraient être consultés, d'autant plus que le MERN envisage

d'élargir la portée des PATP afin, notamment, de mieux prendre en compte les activités liées aux ressources énergétiques.

Orientation n° 3 – Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet

À l'instar du MERN, nous croyons que la diffusion de l'information de même que la mise en place d'un processus de consultation publique relèvent d'abord de la responsabilité du promoteur d'un projet. Ce processus devrait idéalement être enclenché le plus en amont possible, soit dès l'étape de l'élaboration d'un projet et devrait favoriser la participation des instances locales, des parties prenantes ainsi que des citoyens de la communauté d'accueil.

Les processus de diffusion de l'information et de consultation devront toutefois être prévisibles et surtout, bien balisés par le MERN, notamment en ce qui concerne l'identification des parties à informer et à consulter. Selon nous, les parties directement concernées par un projet devraient être priorisées (ex. communautés d'accueil, élus et organismes locaux, parties prenantes locales, etc.).

Nous sommes aussi d'avis qu'il s'avère essentiel pour un promoteur de mettre sur pied un comité de liaison avec les élus locaux pour les informer périodiquement de l'état d'avancement d'un projet. De plus, nous voyons d'un bon œil la mise en place de comités de suivi favorisant un dialogue continu dans les communautés d'accueil. Leur composition devrait toutefois se limiter à des intervenants représentatifs de milieux visés par le projet.

9

Nous appuyons également la volonté du MERN d'améliorer la diffusion de l'information sur les projets pour en favoriser la compréhension et en assurer la transparence. Nous estimons qu'il serait toutefois important que le MERN informe préalablement les promoteurs de la nature des informations qu'il entend diffuser publiquement.

De plus, nous souscrivons pleinement à l'intention du MERN de mettre en place un mécanisme de rétroaction dans la communauté d'accueil, afin que le MERN puisse expliquer les conditions et les modalités d'autorisation d'un projet et que le promoteur puisse exposer les mesures d'atténuation qu'il entend mettre en application. Ce mécanisme renforcera, d'une part, la confiance du public à l'égard du MERN et du promoteur et d'autre part, le leadership du MERN en matière d'encadrement de l'industrie. Dans le passé, cette responsabilité incombait souvent à l'industrie des hydrocarbures, ce qui était généralement mal perçu par le public.

Par ailleurs, nous nous questionnons sur la manière dont le processus de consultation décrit dans le Livre vert s'arrimera aux autres processus de consultation déjà en vigueur au Québec, notamment celui prévu aux articles 7.1 et 7.2 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

En vertu de ce Règlement, qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), celui qui demande un certificat d'autorisation (CA) pour des travaux de forage ou de fracturation destinés à rechercher ou à exploiter du pétrole ou du gaz naturel de schiste doit préalablement informer et consulter le public.

Ce processus prévoit, entre autres, la publication d'un avis de projet et de consultation dans un journal local, la tenue d'une séance de consultation en présence d'un observateur désigné par le MDDELCC et la préparation, par le promoteur, d'un rapport de consultation incluant ses observations ainsi que les modifications qu'il entend apporter à son projet après la tenue de la consultation. Ce rapport doit être transmis à la municipalité et être joint à la demande de CA du promoteur. Dès réception de ce rapport, la municipalité doit soumettre au ministre, dans un délai de 10 jours, ses observations concernant le projet, notamment quant à ses effets à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation.

Par souci d'efficacité et de cohérence, il faudrait éviter la situation où l'industrie des hydrocarbures devrait se soumettre à deux processus de consultations distincts afin d'obtenir les autorisations requises pour ses travaux. Cette situation ne ferait qu'accroître les délais d'autorisation, ce qui irait à l'encontre d'un des objectifs du plan stratégique 2015-2018 du MERN, à savoir la simplification du fardeau réglementaire et administratif des entreprises et la réduction des délais d'autorisation.

De plus, nous aimerions souligner que le recours à deux processus distincts de consultations pourrait semer de la confusion au sein des communautés d'accueil.

10

Est-ce que le MERN a prévu d'arrimer son processus de consultation aux autres processus existants, notamment ceux prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement?

Orientation n° 4 – Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil

Le Livre vert précise que les retombées d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles, que ce soit l'embauche de main-d'œuvre locale, l'achat de biens et de services dans les communautés et le versement de sommes par le promoteur pour la réalisation de projets communautaires, constituent un élément important de l'acceptabilité sociale au sein de la communauté d'accueil. Notre expérience québécoise démontre d'ailleurs le bien-fondé de cette affirmation.

En effet, les programmes et stratégies élaborés dans le passé par Talisman, notamment son *Programme d'investissement communautaire* et sa *Stratégie d'engagement économique local*, ont permis aux communautés locales du Québec de tirer profit de ses travaux d'exploration gazière. Ceci a certainement contribué à l'acceptabilité sociale des projets de Talisman dans les communautés d'accueil.

Stratégie d'engagement économique local

En se constituant une base de données de services locaux pertinents en collaboration avec divers organismes (CLD, MRC, chambres de commerce, etc.), en se fixant des cibles en matière de dépenses locales et en établissant un système de suivi rigoureux de ses dépenses, Talisman a été en mesure de procéder, auprès d'entreprises québécoises, à l'achat de biens et de services totalisant près de 40 millions de dollars (40 M\$). Ce montant inclut uniquement les dépenses directes liées à ses travaux. Il n'inclut pas les dépenses indirectes, notamment les frais d'hébergement et de restauration qui sont fort importants.

En 2011 seulement, année au cours de laquelle aucun travail d'exploration n'a pourtant été réalisé, Talisman a accordé à diverses entreprises du Québec des contrats totalisant plus de 6 millions de dollars (6 M\$), dont 4,7 millions de dollars (4,7 M\$) à des entreprises locales des MRC de Nicolet-Yamaska, de Bécancour et de Lotbinière.

Le transport d'équipement spécialisé, l'aménagement de sites et de chemins d'accès, la location d'équipements de même que la gestion environnementale des projets constituent les quatre (4) principaux postes de dépenses locales de l'entreprise.

Quant aux sous-traitants spécialisés (forage et complétion) venant de l'extérieur du Québec, ils étaient fortement invités à prioriser l'utilisation de fournisseurs locaux. C'est d'ailleurs ce qu'a fait *Akita Drilling* en accordant à *Industries DEA* de Sainte-Françoise-de-Lotbinière un important contrat pour la réfection et la certification albertaine de la foreuse utilisée pour tous les puits horizontaux de Talisman au Québec.

Un extrait du mémoire qu'a déposé M. Rénald Lemay (BAPE 273, DM45) dans le cadre du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec témoigne bien de la volonté de Talisman de faire profiter le plus possible les entreprises locales : « Nos entreprises ont travaillé sur différents sites de Talisman Energy Inc., soit ceux de St-Édouard, Leclercville et Fortierville pour des travaux d'excavation, de déneigement et de transport. Talisman s'assure de maximiser les retombées économiques locales. »

La publicité ci-contre, publiée en 2009 dans l'hebdo régional *L'Annonceur*, illustre également très bien la volonté de Talisman de maximiser les retombées économiques locales. En plus de fournir une mise à jour sur nos travaux, elle dresse la liste des entrepreneurs locaux qui ont participé à nos travaux d'exploration gazière à Saint-David.

L'ANNONCEUR 13
25 MARS AU 7 AVRIL 2009



TALISMAN ENERGY
Talisman Energy Inc.

Talisman Energy Inc. désire vous remercier de votre patience et de votre coopération pendant nos récentes activités à notre site de forage Saint-David no 1.

Nous avons presque terminé notre programme actuel et nous prévoyons mener des activités intermittentes durant le mois de mars 2009. Comme nous procéderons à l'évaluation des résultats au cours des prochains mois, nous ne prévoyons aucune autre activité de forage dans votre secteur cette année.

Nous espérons vous revoir lorsque nous tiendrons une autre séance d'information afin de discuter de nos projets futurs.

Talisman désire remercier les entreprises suivantes pour leur assistance durant nos activités :

Deshales	Centre récréatif, Saint-David
Bodycote	Lou-Tec Équipements Ray-Dan
Grues Guay	Terminaux portuaires
Interoute -	du Québec inc.
Escortes routières	Les suites de Lavolette
Groupe UDA	Genivar
ITT Flygt	Foraction
Westeel	Pompação
Motel Le Villageois	Experience Well Services
Solmax-Telex	Harold Marcus
Sécurité de Francheville inc.	Géolocalion
Les Entreprises Pierreville	Servitech
Les Pétroles A.A. Courchesne inc.	Service de traiteur La Tablee
Ferme des Ancêtres	Hôtel Super 8

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
Vincent Perron, consultant en environnement
au 418 809-8029

Convaincue de l'importance que revêt la maximisation des retombées positives dans les communautés locales, Repsol poursuit la mise en œuvre de la *Stratégie d'engagement économique local* élaborée par Talisman.

Programme d'investissement communautaire

Le Programme d'investissement communautaire élaboré par Talisman visait à supporter financièrement des initiatives communautaires liées à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie, à la culture, aux sports et à la protection de l'environnement. Toutes les demandes qui lui étaient formulées étaient étudiées de manière objective à l'aide d'une grille d'analyse multicritères.

Il apparaissait important pour Talisman de soutenir des initiatives locales afin de démontrer aux communautés d'accueil son réel engagement d'établir un partenariat solide avec elles. Talisman voulait également leur démontrer son intérêt d'être plus qu'un simple opérateur dans la région, mais bien un membre à part entière de la communauté.

Entre 2006 et 2015, Talisman a investi près de 100 000 \$ dans différents projets communautaires, dont :

- la réfection du parc municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière;
- les festivités entourant le 150^e anniversaire des municipalités de Leclercville et de Saint-Édouard-de-Lotbinière;
- la réfection de la bibliothèque de Saint-David en Montérégie;
- le Pow Wow des Abénakis (2009);
- l'achat de fournitures médicales pour la coopérative solidarité-santé Jean-Claude Despins de Saint-Léonard-d'Aston de même que l'attribution d'une bourse de 5 000 \$ afin d'attirer un médecin résidant dans cette municipalité;
- l'achat de lits médicaux pour le CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska;
- les festivals locaux, comme par exemple le *Festival du Cowboy* de Sainte-Françoise-de-Lotbinière (2009);
- la réfection du parc de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska;

Au cours des prochaines années, Repsol entend continuer à investir dans des projets structurants, selon les modalités de son propre programme d'investissement communautaire.

Récemment, Repsol a contribué financièrement au projet d'implantation d'un système de bibliothèques libre-service sur le territoire de la municipalité de Leclercville et à la réfection de la patinoire extérieure de la municipalité de Fortierville.

Que ce soit les investissements communautaires réalisés par Talisman ou ceux faits par Repsol, ceux-ci ont été grandement appréciés par les élus locaux et les citoyens.

Partage équitable des revenus

Dans le cadre de son plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement du Québec a réitéré son engagement d'établir un nouveau régime de redevances pour l'exploitation des hydrocarbures.

Nous croyons, en effet, qu'il y a lieu de revoir le régime de redevances actuel qui ne prévoit pas un partage des revenus avec les communautés d'accueil. Selon nous, les municipalités devraient pouvoir toucher une partie des redevances liées à l'exploitation des hydrocarbures pour qu'elles puissent bénéficier directement et pleinement de la présence de l'industrie sur leur territoire et qu'elles soient en mesure d'assumer leurs responsabilités en matière d'encadrement.

Nous mettons toutefois en garde le gouvernement du Québec contre l'établissement d'un régime de redevances qui ne serait pas compétitif avec les autres régimes nord-américains existants. Le meilleur exemple qui illustre très bien les conséquences d'une modification drastique d'un système de redevances est celui de l'Alberta. Selon les statistiques de forage, l'Alberta a subi une baisse de plus de 40 % du nombre de puits forés sur son territoire à la suite de la modification drastique de son régime de redevances en 2008, tandis que la Colombie-Britannique a vu le nombre de forages augmenté de près de 50 % sur son territoire au cours de la même période.

La meilleure compétitivité du régime de redevances de la Colombie-Britannique lui avait permis d'attirer plus de capitaux que l'Alberta pour développer ses ressources pétrolières et gazières. Cette fuite de capitaux s'était traduite par des pertes économiques importantes pour l'Alberta. Cette dernière a d'ailleurs réajusté le tir en 2010 en modifiant à nouveau son régime de redevances pour le rendre plus compétitif.

Pour que l'industrie québécoise des hydrocarbures puisse se développer et être compétitive, le nouveau régime de redevances que le gouvernement du Québec compte mettre en place devrait donc :

- être stable et prévisible;
- être compétitif avec les systèmes de redevances mis en place dans les autres bassins de l'Amérique du Nord;
- permette une planification à long terme;
- encourager les investissements susceptibles de stimuler les activités du secteur des hydrocarbures, notamment lors de la phase d'exploration.

Orientation n° 5 – Renforcer la capacité d’analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d’acceptabilité sociale

Nous saluons l’intention du MERN de renforcer sa capacité d’analyse des retombées économiques des projets sous sa responsabilité par la mise en place d’un bureau indépendant d’analyse économique des projets. Sans analyse économique fiable, il est souvent très difficile pour un promoteur d’obtenir un certain niveau d’acceptation de son projet tant au niveau local que national. Le mandat du bureau indépendant d’analyse économique des projets devrait toutefois être bien balisé et se limiter à l’analyse des retombées économiques d’un projet, et non à l’analyse de la rentabilité de celui-ci. Ce type d’analyse devrait demeurer sous la responsabilité du promoteur.

Nous saluons également la volonté du MERN de mettre sur pied un bureau des projets majeurs dont l’un des mandats serait d’assurer une meilleure coordination interministérielle avec les autres ministères et organismes responsables de la délivrance d’autorisations. Ce dernier aspect s’avère très important à nos yeux puisqu’il favorisera une meilleure efficacité d’analyse des projets et une réduction des délais d’autorisation.

Bien que nous voyions d’un bon œil l’ouverture d’un tel bureau, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait évaluer la possibilité de se doter d’un organisme unique de réglementation s’il désire développer ses hydrocarbures d’une manière efficace et plus intégrée.

14

Dans le domaine des hydrocarbures, nous suggérons au gouvernement d’étudier la structure de la British Columbia Oil and Gas Commission (BCOGC). À titre d’information, la BCOGC est un organisme réglementaire qui, grâce à des ententes administratives en vertu desquelles différents ministères lui délèguent leurs pouvoirs, est responsable de délivrer les autorisations statutaires requises par les différents textes législatifs de la province. La BCOGC regroupe de nombreux spécialistes issus de différents domaines, ce qui favorise des décisions plus rapides et plus intégrées.

Par ailleurs, il est mentionné dans le Livre vert que le MERN prévoit bonifier les mécanismes de contrôle et de suivi en matière de restauration des sites désaffectés. Nous tenons à souligner que dans les secteurs de l’exploration et de l’exploitation des hydrocarbures, les conditions de remise en état des sites font partie intégrante des autorisations délivrées par le MDDELCC et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ces deux entités sont également responsables de veiller au respect des conditions de remise en état des sites par le promoteur. Le MERN est quant à lui responsable de réaliser le suivi de la fermeture des puits gaziers et pétroliers.

L’industrie pétrolière et gazière est donc déjà soumise à des exigences strictes en matière de remise en état de ses sites d’exploration et de production.

Acceptabilité sociale – l'expérience de Talisman au Québec

Depuis ses tous premiers travaux exploratoires au Québec, Talisman a misé sur une approche fondée sur la collaboration et la transparence avec les communautés locales. Elle s'est fait un devoir d'échanger le maximum d'informations avec les élus locaux et de répondre à leurs questions et préoccupations en toute franchise, comme en fait foi un extrait du mémoire que la municipalité de Fortierville a déposé dans le cadre de l'audience du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec (BAPE 273, DM4).

« Depuis les toutes premières visites de Talisman Energy à la municipalité, il y a toujours eu une très bonne collaboration entre les deux parties. La municipalité s'est assurée de fournir à Talisman Energy tous les documents demandés et nécessaires à l'avancement du projet. De son côté, Talisman Energy a toujours été transparente dans l'exécution de ses opérations et a effectué des visites régulières au bureau municipal pour informer le personnel et les élus de ses déplacements, de ses travaux en cours et des travaux à venir. Des rencontres entre le maire de la municipalité et le personnel de Talisman Energy ont fréquemment eu lieu au cours de l'année 2010. »

Talisman a également cultivé des relations harmonieuses et respectueuses avec les propriétaires fonciers, les voisins de ses sites, les élus locaux ainsi que les autorités publiques. L'approche de Talisman était notamment basée sur le principe du consentement libre, préalable et éclairé du propriétaire. À cet effet, dans le mémoire que M. René Bérubé a déposé dans le cadre de l'audience publique du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec (BAPE 273, DM91), on peut lire :

« Un représentant de la compagnie [Talisman] m'a rencontré à plusieurs reprises afin de me présenter leur projet et de répondre à mes questions et finalement de signer un bail de surface pour construire et opérer un site de forage ».

Monsieur Bérubé est le propriétaire d'une terre à bois sur laquelle Talisman a aménagé son site Gentilly n° 2.

De son côté, dans son mémoire (BAPE 273 - DM31), M. Claude Chandonnet a signalé :

« J'ai vécu de près les travaux d'exploration que Talisman Energy Inc. a réalisés dans mon voisinage. Différentes rencontres ont eu lieu pour nous présenter le projet. [...] Ils sont toujours disponibles pour répondre à nos questions ».

À titre d'information, Talisman a signé avec M. Chandonnet un bail pour la location d'une partie de ses terres aux fins de l'aménagement du chemin d'accès menant au site Fortierville n° 1.

Information et consultation des parties prenantes

Talisman s'est également efforcée de bien informer les gens et de tenir compte de leurs préoccupations dans la planification et la réalisation de ses travaux d'exploration gazière. Dans son mémoire (BAPE 273 - DM4), la municipalité de Fortierville a d'ailleurs confirmé son appréciation de l'initiative de Talisman de consulter la population avant la réalisation de ses travaux de forage et de fracturation :

« Le 13 mai 2010, Talisman Energy réalisa une rencontre d'information pour les citoyens à la salle municipale de Fortierville. Environ 75 personnes se sont déplacées pour assister à cet événement. La rencontre s'est déroulée dans le calme. Les gens étaient venus se renseigner et étaient intéressés par les propos de la compagnie. Le conseil municipal fut aussi très satisfait de cette rencontre. »

D'autres séances d'information ont également eu lieu à Saint-Édouard-de-Lotbinière, à Leclercville, à Bécancour et à Saint-David. Cette dernière, la première activité « portes ouvertes » de Talisman au Québec, a eu lieu le 1^{er} octobre 2008 au Centre récréatif de la municipalité, soit plusieurs mois avant le début du forage du puits vertical Saint-David n^o 1.



SÉANCE D'INFORMATION À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE AVANT LE DÉBUT DU FORAGE DU PUIT SAINT-ÉDOUARD N^o 1A HZ (SEPTEMBRE 2009).

Dans les situations où, après consultations des autorités municipales, la tenue de séances d'information était jugée non nécessaire, des lettres d'information étaient envoyées à tous les citoyens et citoyennes afin de les informer de la nature des travaux à venir. Les employés de Talisman étaient toujours disponibles pour répondre à leurs questions.

De plus, Talisman a toujours avisé par écrit les citoyens et citoyennes résidant le long des trajets approuvés par les autorités municipales avant d'amorcer quelque transport que ce soit. En plus des séances et des lettres d'information, la Société a développé toute une

panoplie d'outils de communication pour informer les citoyens et citoyennes le plus tôt possible dans le processus.

Par exemple, le journal *Ressources* dont les deux (2) numéros parus à ce jour ont été distribués à tous les résidents et résidentes des municipalités où des opérations ont été menées. Ces numéros abordaient différents sujets d'intérêt comme le cycle des opérations d'exploration et d'exploitation gazière, les mesures d'atténuation et la sécurité sur les sites. Ils traitaient également de différents enjeux, dont la protection de l'eau et la gestion des émissions fugitives (fuites). À ce sujet, M. Chandonnet mentionnait dans son mémoire (BAPE 273 - DM 31) :

« Ils ont fait parvenir un journal sur leurs activités au Québec à toute la population de Ste-Françoise et de Fortierville. »

Talisman a également publié des annonces sur des enjeux d'actualité dans les journaux locaux et municipaux. À titre d'exemple, mentionnons le bulletin d'information de 2011 inséré dans le journal *Le Franlagois* de la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière en réponse aux vives inquiétudes de la population face aux émanations de gaz naturel sur les sites de puits gaziers du Québec. Ce bulletin d'information a également été encarté dans d'autres journaux locaux afin de rassurer le maximum de citoyens et citoyennes. Des rencontres d'information ont également eu lieu avec les élus municipaux afin de leur exposer l'état de la situation, de même que les mesures mises en place pour assurer la sécurité de leurs populations.

17

De plus, Talisman a toujours collaboré étroitement avec les médias traditionnels locaux afin de diffuser de l'information sur ses travaux et sur les enjeux d'actualité liés à l'exploration du gaz naturel dans les basses-terres du Saint-Laurent.

QUELQUES TITRES D'ARTICLES PARUS DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS LOCAUX PORTANT SUR LES TRAVAUX DE TALISMAN ET LES ENJEUX D'ACTUALITÉ LIÉS À L'EXPLORATION GAZIÈRE.

Par ailleurs, lorsque Talisman consultait les autorités municipales et les communautés locales, celles-ci avaient l'opportunité de formuler des commentaires et d'exposer leurs préoccupations face aux projets. Par la suite, et dans toute la mesure du possible, des modifications étaient apportées aux projets afin de répondre aux préoccupations et aux commentaires reçus.

Parmi les modifications importantes que Talisman a apportées à ses projets au Québec, mentionnons :

- l'utilisation de **conduites d'eau** au lieu d'avoir recours à des camions citernes pour l'acheminement de l'eau nécessaire aux travaux de fracturation. Cette méthode permettait d'éviter environ 400 voyages de camions citernes dans une municipalité;
- l'utilisation d'**incinérateurs** au lieu d'avoir recours à une torchère lors des essais de production des puits. Cette méthode avait plusieurs avantages, dont l'élimination d'irritants comme le bruit et la pollution lumineuse, car le gaz naturel était brûlé à l'intérieur d'une chambre de combustion;
- l'élaboration d'une **convention cadre relative à l'utilisation de routes municipales** en réponse aux préoccupations des élus municipaux face à la capacité des routes municipales à supporter les fortes charges des fardiers et des camions transportant les équipements. En vertu de cette convention, Talisman devait mandater une tierce partie pour déterminer l'état initial des routes qui faisaient partie du trajet routier autorisé par la municipalité aux fins du transport des équipements. Toujours selon cette convention, la Société était tenue de réparer tout dommage occasionné aux routes municipales par la circulation de ses camions.
 - C'est ainsi que le 3 août 2009, le conseil municipal de Sainte-Françoise-de-Lotbinière a accepté un montant de 75 000 \$ de Talisman à titre de compensation pour les dommages mineurs causés au Rang 9 Est;
 - De leur côté, les élus municipaux de Leclercville ont accepté, le 21 juillet 2011, les conditions d'une contribution financière de 392 000 \$ de Talisman aux fins de la réfection et de l'amélioration du rang du Castor Est. Les travaux d'amélioration, dont le coût a été assumé en totalité par la Société, visaient à améliorer la visibilité et la sécurité aux deux intersections du rang.
 - Une somme de 375 000 \$ a été également versée à la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière pour la réfection d'un tronçon de la route Leclerc.
- l'élaboration d'une **démarche de suivi des cultures à la suite de la remise en état des sites d'exploration** en réponse aux préoccupations des agriculteurs. Cette démarche comprenait notamment l'évaluation comparative des rendements agricoles par une tierce partie.



CONDUITE D'EAU INSTALLÉE DANS LE FOSSÉ LONGEANT LE RANG SAINT-PIERRE À LA VISITATION-DE-YAMASKA DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE FRACTURATION (AUTOMNE 2008).



UNITÉ D'INCINÉRATION DE GAZ NATUREL MOBILISÉE SUR LE SITE GENTILLY N° 2 DANS LE CADRE DES ESSAIS DE PRODUCTION (2010).



CULTURE DE SOYA AUTOUR DU Puits SAINT-DAVID N° 1 (ÉTÉ 2013).

Atténuation des impacts sociaux

En plus d'avoir été sensible aux préoccupations des gens, Talisman s'est efforcée d'atténuer au maximum les impacts négatifs de ses travaux afin de maintenir la qualité de vie des communautés d'accueil.

Parmi les mesures mises en place par Talisman, mentionnons l'élaboration du *Programme de bon voisinage* qui énonçait clairement ses engagements envers les communautés locales où elle menait ses activités, notamment à l'égard du bruit, de la poussière, du camionnage et de la sécurité. Ce document contenait également les directives d'exploitation que les employés et les sous-traitants devaient respecter en tout temps.

20



LIMITATION DE LA VITESSE À 30 KM/H SUR LE CHEMIN D'ACCÈS GRAVELÉ MENANT AU SITE À SAINTE-GERTRUDE (2010).

Talisman a également porté une attention particulière à l'impact visuel de ses sites d'exploration gazière sur le voisinage, et ce, tout au long du cycle des opérations, notamment en :

- privilégiant l'aménagement de ses sites en milieu forestier;
- conservant une bande végétale tampon entre les sites et les routes lorsque les conditions le permettaient;
- limitant le nombre d'éléments additionnels dans le champ visuel du voisinage en priorisant l'utilisation de chemins existants pour accéder à ses sites;
- installant les andains de sol arable ou organique de manière stratégique afin de dissimuler le plus possible les sites d'exploration gazière, de même que les travaux;
- entretenant les andains de sol afin qu'ils demeurent visuellement acceptables, notamment par le contrôle des mauvaises herbes et l'ensemencement d'un couvert végétal sur ceux-ci;
- favorisant une reprise contrôlée de la végétation indigène.



CONSERVATION D'UNE BANDE VÉGÉTALE TAMPON ENTRE LE SITE GENTILLY N° 2 ET LE CHEMIN PUBLIC (2012).

Atténuation des impacts environnementaux

Par mesure préventive, Talisman a adopté une série de mesures visant à protéger les sols et les nappes d'eau souterraines dès son arrivée au Québec en 2006. Ces mesures, méconnues du grand public, ont permis de développer un réel sentiment de sécurité au

sein des communautés locales. Elles furent très appréciées par les élus et les citoyens des municipalités où nous avons réalisé des travaux d'exploration.

Parmi ces mesures de prévention, mentionnons :

- la réalisation d'une caractérisation initiale des sols et des eaux souterraines à l'emplacement projeté des sites d'exploration gazière afin d'établir l'état de référence de l'environnement local;
- l'analyse de l'eau potable des puits privés situés dans un rayon de 1,5 km autour des emplacements prévus des futurs sites de forage;
- l'installation de bassins hors-terres munis d'une toile imperméable robuste et indéchirable pour l'entreposage des eaux de fracturation usées;
- la mise en place d'un système de confinement secondaire sous la foreuse et les équipements de fracturation afin de récupérer tout écoulement accidentel d'huile, de graisse ou de fluide hydraulique, de même que sous les bassins d'entreposage des eaux de fracturation usées;
- l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence pour chacun des sites d'exploration gazière afin de tenir compte des spécificités locales et la mise en service d'une ligne téléphonique d'urgence sans frais (24 heures sur 24, 7 jours par semaine) pour les citoyens et citoyennes qui veulent signaler toute situation qu'ils jugent anormale.

22



PANNEAU INDIQUANT LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE À L'ENTRÉE DU SITE D'EXPLORATION GAZIÈRE À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE. (2010).

Dans son mémoire (BAPE 273, DM 31), M. Chandonnet a signalé sa satisfaction à l'égard des mesures de préventions mises en place par Talisman :

« Talisman Energy Inc. m'a démontré qu'elle avait à cœur la protection de l'agriculture et l'environnement. Par exemple, ils ont testé mon puits d'eau avant de réaliser leurs travaux de forage. Talisman Energy Inc. m'a également consulté pour déterminer des mesures d'atténuations. »

Quant au mémoire de M. Bérubé (BAPE 273, DM 91), il illustre bien le sentiment de sécurité qui régnait dans les communautés locales lors de la réalisation des travaux d'exploration gazière de Talisman dans les basses-terres du Saint-Laurent :

« Ayant vécu de près ce qu'est une opération de forage et de fracturation hydraulique, je peux vous dire que ces travaux sont réalisés de façon sécuritaire. »

Comme le démontrent les exemples cités précédemment, l'approche de Talisman en matière de relations avec les communautés locales québécoises s'est appuyée sur trois (3) grands principes, soit :

- 1) l'exploitation responsable des hydrocarbures tant sur les plans environnemental que social;
- 2) le bénéfice mutuel;
- 3) la transparence, la collaboration et la consultation.

23

Dès son arrivée au Québec, Talisman a cultivé des relations harmonieuses et respectueuses avec les propriétaires fonciers, les voisins de ses sites, les élus locaux ainsi que les autorités publiques. Contrairement à la croyance populaire, la grande majorité des travaux effectués par Talisman au Québec se sont réalisés sereinement dans les communautés d'accueil.

Dans les prochaines années, Repsol entend renforcer les liens solides que Talisman a tissés avec les communautés locales depuis son arrivée au Québec en 2006.

Conclusion

L'acceptabilité sociale s'impose de nos jours comme un élément incontournable de tout projet de mise en valeur des ressources énergétiques au Québec comme ailleurs dans le monde. À nos yeux, l'acceptabilité sociale d'un projet repose en grande partie sur la capacité d'un promoteur d'établir un vrai dialogue avec les parties directement concernées, notamment les citoyens de la communauté d'accueil et les élus locaux. Elle repose également sur le sens de l'écoute du promoteur et sur sa capacité à adapter son projet en fonction des préoccupations des parties consultées. L'échange d'information en toute transparence, la maximisation des bénéfices locaux et l'atténuation des impacts

environnementaux et sociaux constituent également des éléments incontournables à l'acceptabilité sociale d'un projet.

L'acceptabilité sociale dans les communautés d'accueil relève également de la responsabilité du MERN, notamment en créant les conditions nécessaires à une consultation publique transparente, en analysant adéquatement les répercussions et les retombées d'un projet et en veillant à la diffusion de l'information pertinente au sein des communautés d'accueil.

Comme l'acceptabilité sociale s'impose de plus en plus comme un élément déterminant dans la réalisation d'un projet, nous saluons le leadership dont a fait preuve le MERN en élaborant des orientations claires et pertinentes en matière d'acceptabilité sociale.

En publiant son Livre vert, le MERN démontre, à juste titre, l'importance de concilier la prospérité économique et le respect des milieux de vie. Il exprime également sa volonté de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets dans les communautés d'accueil, ce qui est fort encourageant pour l'avenir.